

# Décarbonation : KPMG explore 10 technologies compétitives pour réduire de 70 % les émissions de gaz à effet de serre

Alors que 58 milliards de tonnes de gaz à effet de serre (GES) ont été émises en 2022 dans le monde, KPMG a identifié 10 solutions technologiques compétitives et disponibles sur le marché pour réduire de 70 % les émissions de GES pour les principaux usages énergétiques avec une création de valeur nette évaluée à plus de 1 milliard d'euros par an. Dans son étude, le Cabinet met ainsi en miroir la maturité technique et l'équilibre économique de ces dix technologies et démontre leur contribution possible à l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050.

Dans un contexte éco-sociétal complexe, des moyens existent pour réduire les émissions de GES. KPMG a ainsi recensé dix technologies compétitives et déployables dès aujourd'hui :

## Electricité

- Usage du **nucléaire** et de l'**hydroélectrique** pilotables
- Electricité **solaire** et **éolienne** pour compléter le mix à prix attractifs

## Chaud et froid

- Remplacement de toutes les chaudières par des **pompes à chaleur**

## Industrie

- **Oxyfuel\*** et **boucle du carbonate de calcium** pour capturer le CO<sub>2</sub> dans les procédés utilisant de la chaleur
- Utilisation du **stockage géologique** pour le carbone capturé

## Transport

- Utilisation des **véhicules électriques à batterie** pour l'usage personnel et les utilitaires légers
- Utilisation des **bio-carburants** pour le transport longue distance

Le passage à l'échelle de ces méthodes à l'efficacité démontrée est à l'œuvre notamment dans plusieurs secteurs d'activité dont l'industrie, actuellement responsable de 29 % des émissions de GES. Le développement de ces solutions viables économiquement et socialement permettrait de faire baisser de 70 % les émissions nettes de GES, tout en générant une valeur nette de plus de 1 milliard d'euros par an.

## Vers une responsabilité technologique des entreprises pour déployer des solutions de décarbonation pérennes

Au niveau mondial, le déploiement de ces solutions est nécessaire – quoiqu'insuffisant - pour limiter le réchauffement planétaire en dessous du seuil des 1.5°C déterminé lors des Accords de Paris.

Pour autant, toutes ces technologies n'ont pas le même niveau de maturité et d'application suivant le secteur d'activité et la complexité de leur chaîne de valeur. Pour l'application d'une stratégie efficiente de décarbonation, trois catégories d'actions sont ainsi à disposition des acteurs économiques :

- **Les solutions « rentables »** sans subventions, dont la mise en œuvre est accessible pour les entreprises (PPA éolien et solaire par exemple) ;
- **Les solutions assujetties à une taxe carbone**, qui nécessitent un investissement public ou autre mécanisme inter-entreprises de taxe carbone (à l'instar du stockage carbone) ;
- **Les solutions qui nécessitent des incitations supplémentaires** pour se développer et maximiser leur potentiel à différents niveaux : évolution de la maturité, simplification des chaînes de valeur, ou encore restructuration de la filière (électro-carburants et hydrogène notamment).

**Maud Danel-Fédou, Associée spécialiste en stratégie Climat & Décarbonation chez KPMG en France commente :** « *Le climat est un sujet transformant pour toutes les organisations. Lorsque les calculs du point de départ (bilan émissions de gaz à effet de serre) et des trajectoires de décarbonation sont finalisés, les entreprises font face au défi de la mise en œuvre de solutions concrètes pour atteindre leurs ambitions. Dans cet objectif, la maturité des technologies de décarbonation et la possibilité de les déployer à grande échelle représentent un atout majeur pour réussir la transition énergétique à condition qu'elles soient adaptées à l'activité et au marché de chaque entreprise. Comme entreprise à mission, KPMG est engagé auprès de tous les acteurs de l'économie pour initier cette démarche de fond et inscrire ces solutions dans leur trajectoire carbone en alliant performance économique et impact positif.* »

**Nicolas Leonetti, Directeur Associé spécialiste de l'optimisation énergétique dans l'industrie chez KPMG en France ajoute :** « *L'une des priorités absolues aujourd'hui est de contenir les consommations d'énergie via des plans de sobriété et d'efficacité ambitieux, et de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques pour développer des sources d'énergie décarbonée compétitives. Les énergies renouvelables solaire et éolien sont aujourd'hui techniquement matures, et permettent de se protéger de la volatilité des marchés de l'énergie, sensibles au contexte géopolitique et économique mondial. C'est la première brique indispensable d'un plan à long terme de décarbonation permettant de dégager les économies qui financeront des leviers plus engageants économiquement, indispensables pour atteindre la neutralité carbone en 2050.* »

\* (oxygène et carburant)

### Contacts médias

Rizana Siddique  
[rizanasiddique@kpmg.fr](mailto:rizanasiddique@kpmg.fr)  
06 25 65 27 52

Clémence Brondel  
06 65 93 50 27  
[kpmg@hopscotch.fr](mailto:kpmg@hopscotch.fr)

»»» [Accès à l'espace média de KPMG en France](#)

## A propos de KPMG en France

Leader de l'Audit et du Conseil, KPMG réunit en France 11 000 professionnels engagés à agir pour une nouvelle prospérité, au service des entreprises de toute taille. 100 ans après sa création, KPMG devient en France entreprise à mission avec pour raison d'être d'œuvrer et d'innover avec passion pour bâtir la confiance, allier performance et responsabilité, faire grandir les talents au cœur de l'économie, des territoires et de la société. Fort de son modèle multidisciplinaire, KPMG combine les expertises sectorielles, ESG et numériques en s'appuyant sur son Centre d'Excellence d'ESG et ses 1 000 experts du digital en France pour accompagner les projets de croissance et de transformations de ses clients dans tout le territoire. KPMG apporte à ses clients la puissance d'un réseau mondial pluridisciplinaire dans 143 pays et se singularise par son maillage territorial en France.

AUDIT – CONSEIL – DROIT ET FISCALITE – EXPERTISE COMPTABLE

[www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)



### [Déclaration de Confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Vos données personnelles sont traitées par KPMG\*, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG\*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Pour plus d'informations, consultez notre [Déclaration de confidentialité générale](#).

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits en cliquant sur le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).  
Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#).

«KPMG\*» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, KPMG ADVISORY, KPMG ESC & GS, KPMG GCMS, ainsi que leurs filiales.

© 2023 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.